



**CAMPAGNE 2024**

**QUESTIONNAIRE  
CENTRES SOCIAUX**

Systeme d'Échanges National des Centres Sociaux

- Quel était le nombre total de bénévoles en 2023, toutes catégories confondues ?



Précisions :

- L'ensemble des bénévoles doit être comptabilisé pour cette question : bénévoles participant aux instances de pilotage, bénévoles d'activités réguliers et bénévoles ponctuels.
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « bénévoles » de la fiche synthétique

- Quel était le nombre de bénévoles pour les catégories suivantes en 2023 :
  - Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
  - Bénévoles d'activités réguliers
  - Bénévoles ponctuels



Validation :

- La somme des bénévoles par catégorie doit être égale, voire supérieure au nombre total de bénévoles renseigné précédemment. Des doubles comptages peuvent exister pour des bénévoles d'activités (réguliers ou ponctuels) qui participeraient également au pilotage.

Précisions :

- Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social : Les bénévoles concernés ici sont donc des bénévoles ayant participé à des temps de pilotage de votre structure, quelle que soit la forme du temps de travail en question. Pour les structures municipales, on ne retient donc pas les élus présents lors des conseils municipaux, l'objectif étant de cibler spécifiquement la participation des habitants au pilotage.
- Bénévoles d'activités réguliers : Les bénévoles concernés ici sont des personnes qui apportent une aide fréquente à l'animation des activités du centre social.
- Bénévoles ponctuels : Les bénévoles ponctuels ou occasionnels sont présents pour quelque temps clé d'une année.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter les items « bénévoles administrateurs » et « bénévoles d'activités » de la fiche synthétique

- Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social :
  - Moins de 25 ans
  - De 26 à 59 ans
  - 60 ans et plus
  - Homme
  - Femme

Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles qui participent au pilotage du centre social indiqués précédemment (Vita2).

- Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles d'activités régulières :
  - Moins de 25 ans
  - De 26 à 59 ans
  - 60 ans et plus
  - Homme
  - Femme

Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles d'activités régulières indiqués à la question précédente (Vita2)

Précisions :

- Les précisions demandées ici ne concernent que les bénévoles d'activités régulières, pas les bénévoles ponctuels..

- Quel a été le nombre d'heures globales de bénévolat réalisées par les différentes catégories de bénévoles en 2023 ?
  - Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
  - Bénévoles d'activités réguliers
  - Bénévoles ponctuels



Précisions :

- On parle ici du nombre d'heures total sur l'année : Nombre de bénévoles X Nombre d'heures par bénévoles
- La somme de ces 3 nombre d'heures est utilisée pour compléter l'item « Nombre total d'heures de bénévolat » de la fiche synthétique

# Vitalité démocratique

---

Vita6a / Vita6b

- Combien de bénévoles ont été formés en 2023 ?

Précisions :

- On entend le terme formation au sens large (organisme agréé ou non).
- Merci de préciser quels ont été les 3 thèmes principaux de formation :
  - Thème 1 : Réponse ouverte
  - Thème 2 : Réponse ouverte
  - Thème 3 : Réponse ouverte

Précisions :

- Vous pouvez indiquer de 1 à 3 thématique(s) de formation, une par champ.

- En moyenne, combien d'heures votre structure est-elle ouverte par semaine ?  
(par ouverture, on entend à la fois l'accueil mais également l'ouverture de salles pour des activités, des réunions, etc.)



Validation :

- Réponse maximum : 168 heures

Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « Ouverture hebdomadaire » de la fiche synthétique.

- En moyenne, combien d'heures l'accueil de votre structure est-il ouvert par semaine ?

Validation :

- Réponse maximum : 168 heures
- L'amplitude horaire totale indiquée à la question précédente (Action1a) doit être supérieure ou égale à l'amplitude horaire de l'accueil

Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine



- Concernant le nombre de personnes fréquentant votre centre social :
  - Nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social
  - Nombre de personnes qui participent aux actions « évènementiel » (fête de quartier, carnaval, etc.)
  - Nombre de personnes qui participent régulièrement aux actions des partenaires hébergés le centre social



### Précisions :

- Le décompte s'effectue sur une année scolaire ou une année civile : décompte sur une période de 12 mois. Le décompte ne peut pas inclure de double comptage.
- Les « partenaires hébergés » peuvent être les associations ou autres instances utilisant le centre social pour des activités, rencontres, etc.
- Les chiffres relatifs aux personnes qui participent aux actions "évènementiel" et aux actions des partenaires hébergés sont approximatifs.
- La somme de ces 3 chiffres est utilisée pour compléter l'item « publics » de la fiche synthétique.

- Préciser le nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social par classe d'âge :
  - 0 - 6 ans
  - 7 - 10 ans
  - 11 - 14 ans
  - 15 - 17 ans
  - 18 - 25 ans
  - 26 - 59 ans
  - 60 - 74 ans
  - 75 ans et plus



Validation :

- La somme de toutes les classes d'âge doit être approximativement égale (plus ou moins 50 personnes) au nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social indiqué à la question précédente (Action2).

Précisions :

- Le décompte par classe d'âge **ne concerne que les personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social**. Il ne concerne donc pas les personnes qui participent aux actions « événementiel » et les personnes qui participent aux actions des partenaires hébergés.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter l'item « Activités proposées » de la fiche synthétique.

- Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants :  
Petite-enfance - Enfance – Jeunesse – Adultes - Séniors
  - Parentalité
  - Éducation
  - Accès aux loisirs
  - Accès à la culture
  - Accès aux vacances
  - Accès au sport
  - Accès aux droits
  - Numérique
  - Ecologie et environnement
  - Citoyenneté et cohésion sociale
  - Accès aux soins / Prévention santé
  - Logement / habitat
  - Mobilité / transport
  - Insertion professionnelle et accès à l'emploi
  - Handicap (action dédiée)
  - Lutte contre les discriminations
  - Lutte contre l'isolement
  - Lutte contre l'exclusion
  - Lutte contre l'illettrisme
  - Apprentissage du français
  - Solidarités
  - Économie sociale et solidaire
  - Solidarités alimentaires
  - Autre
- Précisions :
  - Pour chaque thématique, vous pouvez cocher de 0 à 5 classes d'âge de publics concernés par vos actions.
- Vous avez répondu « Autre » à la question « Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants », merci de préciser :

- En lien à votre agrément ACF, quelles sont les actions que vous menez ?
  - Non concerné par l'agrément ACF
  - Médiation familiale (au sens du dispositif Caf)
  - Conseil conjugal et familial (au sens du dispositif Caf)
  - Départ en vacances (au sens du dispositif Caf)
  - Aide à domicile (actions collectives ou individuelles) (au sens du dispositif Caf)
  - Espaces rencontres (au sens du dispositif Caf)
  - Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)
  - Protection Maternelle Infantile (PMI)
  - Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
  - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
  - Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)
  - Autres espaces rencontres / Accueil enfants-parents
  - Sorties familiales
  - Loisirs collectifs en famille
  - Manifestations festives
  - Autre, précisez :

**Info : Le focus Accès comprenant la question Action6a / 6b / 6c ne s'ouvre que si la case « Accès aux droits » a été cochée dans les thématiques présentes à la question Action4a**

- En matière d'accès aux droits, de quels moyens humains et matériels dispose votre structure ?
  - Permanence d'écrivain·e public
  - Permanences administratives et juridiques (CCAS, CESF, CIDFF, etc.)
  - Conseiller numérique
  - Le(s) référent·e(s) de l'accueil (bénévoles ou salarié·es)
  - Poste informatique en accès libre et/ou accompagné
  - Point d'accès aux droits
  - Point relais CAF
  - Maison France Service / Maisons de services au public (MSAP)
  - Autre, précisez :
- À combien estimez-vous le nombre de personnes accompagnées (reçues physiquement, par téléphone, etc.) pour des questions d'accès aux droits en 2023 ?
- L'accès aux droits est-il intégré dans une orientation ou un axe de votre projet social ?

# Actions – Nouvelles modalités d'actions

Question modifiée

Action7a

- Merci d'indiquer les types d'actions hors les murs et d'aller-vers développées :
  - Pas d'action hors les murs / d'aller-vers physique
  - Évènements (fête de quartier, évènements thématiques, ...)
  - Animation de rue / de proximité (ateliers jeux hors les murs, bibliothèque de rue, sortie d'école, café pied d'immeuble, ...)
  - Animation de débat dans l'espace public (porteur de parole, ...)
  - Maraude et porte-à-porte
  - Médiateur·trice
  - Permanence chez un partenaire (Maison France Service, CCAS, autres espaces d'accueils partagés, établissement scolaire, ...)
  - Animation chez un partenaire (médiathèque, établissement scolaire, ...)
  - Autre, précisez :

Précision :

- On entend ici la notion de hors les murs au sens de l'aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.
- Dans ce sens, une activité périscolaire ou un accompagnement scolaire délocalisé, une sortie familiale, une randonnée ou toute autre activité prévue avec les personnes fréquentant le centre social, mais réalisée à l'extérieur de la structure, n'est pas considéré comme du hors les murs/de l'aller-vers.
- La notion d'aller-vers numérique n'est pas considérée ici, puisqu'elle est prise en compte dans la question sur les liens à distances.

# Actions – Nouvelles modalités d'actions

Question modifiée

Action7b / Action7c

- En moyenne, combien d'heures par semaine de hors les murs/d'aller-vers sont effectuées par le centre social ?
  - Dans l'espace public :
  - Chez des partenaires :

Validation :

- Réponse maximum : 168 heures

Précision :

- Nombre d'heures par semaine dans le cadre des actions sélectionnées à la question précédente, et au regard de la définition du hors les murs/de l'aller-vers donnée.
- Si plusieurs salarié-es interviennent sur une même animation, ne comptez les heures qu'une fois. La réponse ne peut donc pas être supérieure à 168h (soit le nombre d'heures totales en 7 jours).

- Effectifs des actions et animations hors les murs/d'aller-vers en 2023 :
  - Combien d'habitant-es ont participé à ces actions ?
  - Combien d'habitant-es ont franchi les portes du centre social suite à ces actions ?

Précision :

- L'objectif de la dernière question est d'évaluer le nombre de personnes qui deviennent des usagers de la structure, au sens plus classique du terme, suite à une ou plusieurs actions hors les murs.

# Actions – Nouvelles modalités d'actions

---

Action8a / Action8b

- En moyenne, combien d'heures par semaine sont consacrées à maintenir / entretenir / développer des liens à distance avec les habitant·es (réseaux sociaux, promeneur du net, conférence en ligne, phoning, etc.) ?

Validation :

- Réponse maximum : 168 heures
  
- A combien estimez-vous le nombre de personnes accompagnées par ces liens à distance en 2023 ?



- État des lieux des partenariats :  
Au choix : Partenariat formalisé (convention, notification, accord cadre...) ; Partenariat non formalisé ; Pas de partenariat
  - CAF
  - Commune ou regroupement de commune
  - Intercommunalité ou regroupement d'intercommunalités
  - Conseil Départemental
  - Conseil Régional
  - État (DDCS, Contrat de ville...)
  - Bailleurs sociaux
  - MSA
  - ARS
  - CARSAT
  - Union Européenne
  - Acteurs associatifs
  - Acteurs privés / entreprises
  - Education Nationale
  - Acteurs de l'insertion professionnelle
  - Autre
- Vous avez répondu « Autre » à la question « Etat des lieux des partenariats », merci de préciser :

- Combien d'associations votre centre social a-t-il accueillies en 2023 ?
  - Pour une fonction Service (photocopie, prêt de salle, ...)
  - Pour une fonction Ressource (aide au projet, formation, ...)
  - Pour une fonction Partenariat (association qui développe une activité intégrée au centre social)

Précisions :

- Ne pas faire de double comptable d'associations. Dans le cas où une association est accueillie pour plusieurs fonctions, merci de choisir celle que vous estimez principale.

- Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?
  - Non, aucun
  - Convention Territoriale Globale (CTG)
  - Projet Educatif De Territoire (PEDT)
  - Cité Éducative
  - Conseil Local (CLSPD) ou Intercommunal (CISPD) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
  - Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
  - Contrat Local (CLI) ou Territorial (CTI) d'Insertion
  - Projet Alimentaire Territorial (PAT)
  - Petite Ville de Demain (PVD)
  - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
  - Autre

Précision : Inclue/partenaire ne signifie pas forcément signataire du contrat/projet mais bien que vous avez été inclus dans son développement et/ou sa mise en œuvre.

- En lien plus spécifiquement à la Convention Territoriale Globale (CTG) de votre territoire :
  - Vous êtes inclus dans la CTG mais n'y participez pas
  - Vous participez uniquement aux instances consultatives ou de pilotage de la démarche
  - Vous êtes membre d'une équipe projet d'une action clé de la démarche
  - Vous êtes chef de file/porteur sur un des volets de la CTG
  - Un des salariés du centre social a du temps dédié sur l'animation de la CTG
  - Vous avez un rôle reconnu d'appui à l'animation, d'accompagnement ou d'appui à l'ingénierie en lien à la démarche

Validation :

- Vous devez vous situer sur l'une des 4 premières propositions de cette question.

- Combien d'évènements locaux avez-vous portés ou accompagnés en 2023 ?
  - Évènements portés par le centre social
  - Évènements accompagnés par le centre social

Précision :

- On entend par évènements locaux tous les temps forts qui peuvent mobiliser les habitants et ainsi contribuer à l'animation du territoire : fêtes de quartier, forums, autres évènements festifs et/ou culturels.

- Combien d'initiatives d'habitant·es ou de collectifs d'habitant·es soutenues par votre structure dénombrez-vous en 2023 ?
- Combien de personnes se sont impliquées dans le développement et la concrétisation de ces initiatives ?

Précision :

- Dans cette question, nous recherchons le nombre de personnes qui ont gagné en autonomie ou qui s'impliquent dans un projet spécifique. On ne retient donc pas le nombre de personnes qui ont participé à une action construite par le collectif qui a élaboré l'action. Par exemple, pour un projet de repas partagé : on comptabilise les personnes qui se sont investies dans l'organisation du repas, mais pas les personnes qui sont simplement venues participer au repas.
- Citez les initiatives significatives développées en 2023 par des habitant·es ou des collectifs soutenues par votre centre social :
  - Initiative 1
  - Initiative 2
  - Initiative 3

Précision :

- Vous pouvez indiquer de 1 à 3 initiative(s) d'habitants, une par champ.

- Combien d'associations ou d'entreprises du territoire, émanent ou sont nées d'un accompagnement du/dans le centre social sur l'année 2023 ?
  - Associations :
  - Entreprises :

Précision :

- Cette question s'intéresse à l'aspect « incubation / pépinière d'initiatives » développé par le centre social. Elle cherche à quantifier la contribution du centre social à la vitalité associative et/ou économique de votre territoire.

- En 2023, combien aviez-vous de salarié·es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?



	Nombre de salariés	Nombre d'ETP sur l'année
Ensemble de l'équipe salariée		
CDI hors Emplois aidés		
CDI Emplois aidés		
CDII		
CDD hors emplois aidés, CEE compris		
CDD Emplois aidés (CUI, ...)		
Contrats d'apprentissage		
Contrats de professionnalisation		
Adultes relais		
Autres contrats salariés		

Validation :

- Le nombre d'ETP ne peut pas être supérieur au nombre de salarié·es

Précisions :

- Ne sont donc pas concernés par cette question les stagiaires et services civiques.
- Vous pouvez vous référer aux éléments de votre Déclaration Sociale Nominative
- Calcul d'un ETP annuel : nombre d'heures annuel du salarié / nombre d'heures total annuel selon la convention collective (1575, 1607, ...)
- Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.
- L'item "ensemble de l'équipe salariée" est utilisé pour compléter les items salariés du bloc « Ressources humaines » de la fiche synthétique.



# Emplois

---

Emp2

- En 2023, combien avez-vous de stagiaires et de services civiques ?



	Nombre de personnes
Stagiaire	
Service civique	

Précisions :

- Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.
- La somme des personnes indiquée est utilisée pour compléter l'item « Stagiaires et services civiques » de la fiche synthétique.

- Parmi l'ensemble de vos salarié·es, combien de postes FONJEP dénombrez-vous ?
- Pour les deux postes suivants, préciser la situation de la personne en matière de qualification :
  - Direction / Référent·e famille
  - Niveau et champ de qualification requis
  - Autre niveau ou champ de qualification
  - Pas de salarié·e à ce poste en 2023

## Précisions :

- Pour le poste de direction, le niveau de qualification requis est un niveau 6 (anciennement niveau II) ou supérieur.
- Pour le poste de référent·e famille, le niveau de qualification requis est un niveau 5 (anciennement niveau III) ou supérieur.

- Vous avez répondu « Autre niveau ou champ de qualification » pour le poste de direction, une formation est-elle en cours pour lui permettre d'atteindre le niveau de qualification requis ?
  - Oui
  - Non
- Vous avez répondu « Autre niveau ou champ de qualification » pour le poste de référent·e famille, une formation est-elle en cours pour lui permettre d'atteindre le niveau de qualification requis ?
  - Oui
  - Non
- En 2023, votre structure disposait-elle d'un·e référent·e jeunesse ?
  - Oui
  - Non

- Combien de salarié·es ont été formé·es en 2023 ?
  - Formation qualifiante (y compris VAE)
  - Formation non qualifiante
  
- Quelles ont été les principales formations mises en œuvre auprès des salarié·es en 2023 ?
  - Réponse courte ouverte 1
  - Réponse courte ouverte 2
  - Réponse courte ouverte 3

- Quel est le montant des charges en 2023 pour le centre social (inclure les contributions volontaires, personnels mis à disposition ... hors valorisation du bénévolat)
  - Montant total des charges (dont classe 86) :
  - Montant de la classe 86 :
  - Excédent
  - Déficit



Validation :

- Le montant de la classe 86 ne peut pas être supérieur au total des charges. Il n'est pas possible d'avoir à la fois de l'excédent et du déficit.

Précisions :

- Le montant total des charges est utilisé pour compléter l'item « Budget total » de la fiche synthétique

- Quel est le montant de la masse salariale dans les charges du centre social ?
  - Masse salariale totale (y compris contributions volontaires)
  - Masse salariale sans contributions volontaires

Validation :

- La masse salariale totale ne peut pas être supérieure au total des charges (Fi1). La masse salariale sans contributions volontaires ne peut pas être supérieure à la masse salariale totale.

Précisions :

- Rémunérations, charges sociales, taxes sur salaires consolidées ou montant des charges salariales consolidées (comptes 631 à 633, 634)

- État des lieux des produits :
  - Total des produits
  - Commune
  - Intercommunalité
  - CAF
  - Département
  - Région
  - État (inclure les aides à l'emploi et exonérations de charge)
  - Autres partenaires
  - Participation des usager·es
  - Autres produits



Validation :

- Le total des produits doit être égal à la somme des produits par financeur

Précisions :

- Toujours inclure les contributions volontaires (Commune/EPCI/CAF). Ne pas inclure la valorisation du bénévolat
- La participation des usager·es inclut les adhésions, les dons et les produits d'activités en lien au projet social
- Les autres produits incluent les ventes de marchandises, locations de salle, produits financiers et produits exceptionnels
- Les items de cette question, hors Autres partenaires et Autres produits, sont utilisés pour compléter les items « ressources économiques » de la fiche synthétique

- Précisez les montants alloués par ces partenaires :
  - MSA
  - ARS / CPAM
  - CARSAT / CNAV
  - Fonds Européens
  - Bailleurs sociaux
  - Fondations
  - Autres fonds privés / Entreprises
  - Autre

Validation :

- La somme des financements des autres partenaires doit être égale au montant renseigné à la question sur l'état des lieux des produits par financeur

Précisions :

- Les montants renseignés doivent inclure les aides à l'emploi.
- Vous avez répondu « Autre » à la question sur les montants alloués par les autres partenaires, précisez qui sont ces partenaires :



- Préciser le montant des différents financements CAF :
  - PS Caf (AGC, ACF, ALSH, CLAS, LAEP, jeunes...)
  - Aides financières sur Fonds locaux (subventions de fonctionnement et autres, hors Fonds publics et Territoires)
  - Fonds Publics et Territoires (appel à projets FAPT- FPT)
  - Contributions volontaires
  - REAAP

Validation :

- La somme des différents financements CAF doit être égale au montant renseigné durant la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour la CAF.

- Quelles PS de la Caf percevez-vous ?
  - PS AGC - Centre social
  - PS ACF - Animation Collective Famille
  - PSU - EAJE
  - PS RPE - Relais Petite Enfance
  - PS LAEP - Lieu d'accueil enfant parent
  - PSO Extrascolaire (ALSH)
  - PSO Périscolaire (ALSH)
  - Aide spécifique Rythmes éducatifs
  - PS CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
  - Plan mercredi
  - PS Jeunes
  - PS Habitat Jeunes (FJT)
  - Autre, précisez :

- Préciser le montant des aides à l'emploi et exonération de charge de l'État :

Validation :

- Le montant d'aides à l'emploi et exonération de charge de l'état ne peut être supérieur au total des financements de l'état renseigné durant la question sur l'état des produits par financeur.

- Précisez le montant des contributions volontaires pour les différents partenaires :

- Total des contributions volontaires
- Commune
- Intercommunalité
- CAF
- Autres

Validation :

- Le total des contributions volontaires doit être égal à la somme des contributions volontaires par financeur.
- Le montant renseigné pour la CAF doit être égal à celui renseigné à la question sur le détail des financements pour la CAF en matière de contribution volontaire.

- Votre centre social est-il en gestion associative (ou co-gestion associative) ?
  - Oui
  - Non
  
- *Associatif uniquement* : Quelle convention collective nationale appliquez-vous ?
  - Pas de convention
  - ECLAT
  - ALISFA
  - 51, Sanitaire et social
  - Autre, préciser :
  
- Envisagez-vous une transition/un changement en matière de convention collective ?
  - Oui
  - Non

- Le territoire d'intervention de votre structure comprend-il un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville ?
  - Oui
  - Non
- Vous avez répondu Oui à la question sur l'implantation en QPV, merci de préciser le/les codes du/des QPV concernés :
  - QPV 1 :
  - QPV 2 :
  - QPV3 :
  - ...
- Précisions :
  - Merci d'indiquer le/les codes QPV dans leur nouveau format. Un code par champ de réponse
  - Un tableau Excel recensant l'ensemble des QPV avec le nouveau code 2024, le nom et la commune est disponible dans l'onglet Ressources / Espace Ressources de [senacs.fr](http://senacs.fr)
  - Pensez à bien à mettre à jour votre fiche d'identité avec ces nouveaux codes, la liste a été mise à jour.

- Comment qualifierez-vous la qualité de la relation avec les partenaires suivants ?  
Tableau à sélection unique : Commune / Intercommunalité / Caf / Département / Région / État / CARSAT-CNAV / MSA
  - Très bonne
  - Bonne
  - Moyenne
  - Mauvaise
  - Pas de relation
  - C'est mon gestionnaire
- Précisions :
  - La qualité de la relation intègre notamment la compréhension de la plus-value des centres sociaux par le partenaire, la qualité des échanges et la disponibilité des interlocuteurs.
- Ces dernières années, comment la qualité de la relation a-t-elle évolué ?  
Tableau modulable à sélection unique : Commune / Intercommunalité / Caf / Département / Région / État / CARSAT-CNAV / MSA
  - Amélioration
  - Stable
  - Dégradation
  - Je ne sais pas / Pas de visibilité sur la situation passée

- Quelle est la nature de la relation que vous entretenez avec les partenaires suivants :  
Tableau à sélection multiple : Commune / Intercommunalité / Caf / Département / Région / État / CARSAT-CNAV / MSA
  - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
  - Convention annuelle
  - Demandes de subventions
  - Nous répondons à des appels à projets / marchés publics
  - Aucun lien
  - C'est mon gestionnaire

- *Associatif uniquement* : Avez-vous un partenariat formalisé avec un financement spécifique sur le pilotage du projet social avec la collectivité locale de référence ?
  - Oui
  - Non
  - Je ne sais pas
- Précisions :
  - On s'intéresse ici à l'existence ou non d'un financement sur la fonction d'animation globale / d'une subvention de fonctionnement ou d'ingénierie de projet non rattachée à des services ou activités spécifiques.
- Si oui, préciser le montant de ce financement spécifique :
  - Réponse numérique



- Avez-vous des instances pluri-partenariales (comité de pilotage, comité technique, ...) de suivi et de financement dédiées au projet social avec les partenaires institutionnels suivants :
  - Commune
  - Intercommunalité
  - Département
  - Région
  - Caf
  - État
  - MSA
  - CARSAT / CNAV
  - Autre, préciser :
  - Pas d'instance pluri-partenariale
- Précisions :
  - On parle ici d'une instance à minima annuelle qui rassemble plusieurs partenaires, et pas de réunion de suivi avec un seul des partenaires proposés.
  - Cocher tous les partenaires concernés

- Si vous avez eu des départs au sein de l'équipe salariée au cours des deux dernières années, merci d'en préciser la ou les raisons :
  - Retraite
  - Déménagement
  - Réorientation professionnelle
  - Autres projets sans réorientation
  - Épuisement professionnel
  - Pas de départ
  - Autre, préciser :

- Depuis un an, connaissez-vous des vacances de poste sur les postes suivants ?
  - Direction
  - Référent.e/coordonateur.trice famille
  - Référent.e/coordonateur.trice jeunesse
  - animateur.trice
  - Personnel petite enfance
  - Poste administratif
  - Autre, préciser :
  - Pas de vacance de poste
- Vous avez coché « *Réponse précédente* », merci d'apporter des précisions sur cette vacance : Combien de postes manquants ? Depuis combien de temps ? Pourquoi ?

Une question par case/poste cochée à la question précédente

  - Combien de postes manquants ?
  - Depuis combien de temps en mois ?
  - Pourquoi ?
- Validation : Nombre entier uniquement pour les deux premières questions

- De quelle manière avez-vous pallié l'absence sur les postes concernés ?

Tableau modulable à sélections multiples en fonction des réponses précédentes

- Pas de remplacement
- Recrutement de prestataire
- Recrutement d'un alternant
- Réorganisation en interne
- Remplacement par un bénévole
- Dérogation temporaire sur le diplôme
- Diminution ou suppression d'activité

- Selon vous, en pourcentage du temps total travaillé par la direction, quelle part est consacrée aux tâches administratives liées à la recherche et au suivi des financements ?
  - Réponse numérique (en %)
- Quelles évolutions du poste de direction constatez-vous ces dernières années ?
  - Pas d'évolution
  - Augmentation de la gestion des dossiers de demande de subvention
  - Multiplication des plateformes internet pour le suivi des subventions
  - Augmentation du temps pour la gestion des ressources humaines de la structure
  - Augmentation des bilans et comités de pilotage ou de suivi de gestion
  - Augmentation des sollicitations pour des temps partenariaux annexes
  - Autre, préciser :

- Quels en sont les effets pour la direction ?
  - Perte de sens
  - Projet de départ
  - Moins de contact direct avec les équipes
  - Tensions avec les équipes
  - Multiplication des interlocuteurs
  - Déséquilibre entre gestion et développement
  - Appel à des bénévoles pour de l'appui en lien avec la charge administrative
  - Recrutement de personnel dédié ou partiellement dédié à la gestion de la charge administrative
  - Réorganisation interne des tâches avec l'équipe ou les administrateurs
  - Redéfinition des priorités en matière de relations partenariales
  - Moins de contact direct avec le public
  - Augmentation du temps passé avec les publics lors des absences/vacances de poste
  - Autre, préciser :

- Associatif uniquement : comment votre fonds de roulement a-t-il évolué ces dernières années ?
  - En forte augmentation
  - En augmentation
  - Stable
  - En baisse
  - En forte baisse
  - Je ne sais pas
- Précisions :
  - Fonds de roulement : Il s'agit de l'argent dont l'association dispose pour couvrir ses dépenses d'exploitation.
- Sur quelles dépenses rencontrez-vous des augmentations ?
  - Cotisations salariales et taxe sur les salaires
  - Rémunérations salariales
  - Mise en œuvre des activités (hors masse salariale)
  - Fluides
  - Services extérieurs
  - Loyer
  - Impôts et taxes
  - Autre, préciser :

- Parmi les activités que vous portez, quelles sont les plus excédentaires (en valeur) ?

## 1 à 3 réponses possibles

- Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- Activités périscolaires
- Activités extrascolaires
- Activités socioculturelles
- Activités familles
- Actions jeunesse
- Activités seniors
- Ludothèque
- Relais Petite Enfance
- Accès aux droits (dont France service, Point conseil budget, etc.)
- Activités linguistiques
- Médiation et actions numériques
- Prestation de services thématique
- Santé et alimentation
- Insertion professionnelle et emploi
- Économie du partage
- Environnement et transition écologique
- Location de salle et/ou de matériel
- Autre, préciser :



- Parmi les activités que vous portez, quelles sont les plus déficitaires (en valeur) ?

## 1 à 3 réponses possibles

- Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- Activités périscolaires
- Activités extrascolaires
- Activités socioculturelles
- Activités familles
- Actions jeunesse
- Activités seniors
- Ludothèque
- Relais Petite Enfance
- Accès aux droits (dont France service, Point conseil budget, etc.)
- Activités linguistiques
- Médiation et actions numériques
- Prestation de services thématique
- Santé et alimentation
- Insertion professionnelle et emploi
- Économie du partage
- Environnement et transition écologique
- Location de salle et/ou de matériel
- Autre, préciser :

- Modalité d'occupation des locaux du centre social :  
Plusieurs réponses possibles
  - Prêt gratuit / Mise à disposition gratuite
  - Location payante
  - Propriétaire
  - Pas de locaux
  
- Quel budget est consacré à l'hébergement de l'ensemble des sites ?  
(Fluide / Loyer / Électricité / Assurance / Protection)
  - Réponse numérique en €
  
- Précisions : Inclure les contributions volontaires

- Dans les deux ans à venir, pensez-vous devoir modifier l'activité de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?
  - Pas de besoin d'aménagement spécifique
  - Fermeture estivale ou pendant les vacances
  - Réorganisation RH interne
  - Licenciement
  - Réduction d'une activité, *si oui laquelle*
  - Arrêt d'une activité, *si oui laquelle*
  - Fermeture d'un secteur, *si oui lequel*
  - Reprise d'un secteur par la collectivité ou un autre partenaire
  - Répercussion sur les coûts demandés aux adhérents
  - Réduction du périmètre de vos actions (périmètre géographique, hors les murs ...)
  - Autre, préciser :

- Quels impacts liés à la situation de fragilité constatez-vous en lien à votre territoire ?
  - Aucun impact
  - Augmentation des tensions avec les partenaires locaux
  - Diminution des dynamiques d'animation collective de territoire
  - Mise en concurrence entre acteurs locaux
  - Diminution de l'attractivité du territoire
  - Départ de bénévoles administrateurs
  - Développement/renforcement de nouveaux partenariats, collectifs d'habitants
  - Autre, préciser :